



MESSAGE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE À L'OCCASION DE LA JOURNEE AFRICAINE DE LA SECURITE ROUTIERE

18 novembre 2018

Projet

En cette mémorable Journée africaine de la sécurité routière, nous portons le deuil des 300.000 hommes, femmes et enfants qui, selon les estimations, perdent chaque année la vie sur les routes et autoroutes africaines. L'Union Africaine plus que jamais se déclare déterminée à atténuer cette tragédie. La mise en œuvre des mesures concertées contenues dans le plan d'action africain en faveur de la Décennie 2011-2020 pour la sécurité routière ainsi que la Charte africaine de sécurité routière, profiteraient tant aux ménages, aux Nations qu'au continent tout entier et permettrait d'éviter bien des drames.

Selon les estimations, les accidents de la route sont la première cause de décès chez les jeunes de 15 à 29 ans et amputent jusqu'à 3% au Produit Intérieur Brut (PIB) des pays à faible revenu. Dès lors, le problème de développement et de santé publique que posent les décès et dommages occasionnés par les accidents de la route fait l'objet d'une prise de conscience croissante aux plus hauts niveaux politiques, ce qui a conduit les Gouvernements à renforcer leurs actions à cet égard. En 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la première Décennie d'action pour la sécurité routière, qui est l'occasion d'intervenir à travers un partenariat élargi et concerté. L'Afrique n'est pas restée en marge des engagements pris à cet égard. Les Etats membres de l'Union Africaine ont adopté en 2011 le plan d'action africain en faveur de la Décennie d'action 2011-2020 pour la sécurité routière¹ ainsi que la Charte africaine de la sécurité routière. Mais force est de constater que plus de deux ans après l'adoption de la Charte par les Chefs d'Etats et de Gouvernements le 30 janvier 2016, seuls quatre Etats membres l'ont signée et aucun ne l'a ratifiée.

L'Union Africaine a d'ores et déjà initié une évaluation du plan d'action africain en faveur de la Décennie d'action 2011-2020 pour la sécurité routière. À cette fin, les services gouvernementaux sont invités à collaborer aux fins d'identifier les faiblesses et les avancées puis apporter la riposte idoine.

La Commission de l'Union Africaine promeut également l'annexe III de l'Accord intergouvernemental pour l'harmonisation des normes et standards des autoroutes transafricaines, qui plaide en faveur de mesures destinées à rendre les routes et les trajets plus

¹ EX.CL/Dec.682 & Decl AU/TPT/MIN/Decl.(II)

sûrs, à responsabiliser davantage les parties-prenantes de la construction et de l'entretien des routes, y compris les promoteurs et les Partenaires Techniques et Financiers.

Pour ma part, j'exhorte l'ensemble des promoteurs des routes : Gouvernements, Communautés Economiques et Régionales, Banques, Investisseurs, Agences, et autres, à se conformer strictement aux normes et standards en vigueur en Afrique afin de rendre les routes africaines plus sûres. J'exhorte par la même occasion les Etats membres à signer, ratifier et mettre efficacement en œuvre la Charte Africaine de la sécurité routière. L'ensemble des États Membres, les organisations internationales, les Communautés locales, les organisations de la société civile, les entreprises doivent faire en sorte que cette fin de décennie donne lieu aux avancées et améliorations tangibles tant attendues.

Ce faisant, nous pouvons donner un sens authentique à la célébration de cette journée africaine, honorant ainsi la mémoire des victimes de la plus noble manière qui soit : en faisant en sorte d'épargner la vie d'autres hommes, femmes et enfants.

Bonne journée de célébration 2018 à toutes et à tous.

Merci